

Nicolas Duvoux
Président du comité de pilotage du CNLE sur l'impact social de l'écologie

Le 22 février 2023

Note de cadrage préliminaire au rapport 2023 du CNLE

« L'impact social de l'écologie :
Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? »

Objet :

Cette note a pour objet de poser un projet de cadre de problématisation du futur rapport du CNLE sur « l'impact social de la transition écologique : Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? » comportant les principaux axes de réflexion (dans une version synthétique) retenus par le comité de pilotage mis en place en novembre 2021 pour venir en appui à la réalisation de ce rapport. Il s'agit d'une note préliminaire dans la mesure où les éléments d'informations et d'analyse (recueillis lors des auditions publiques organisées par le comité de pilotage sur la période novembre 2021- janvier 2023) n'est pas exhaustive. Toute la richesse des échanges et propositions formulées suite aux présentations des intervenants auditionnés (Annexe) n'est pas ici restituée dans leur intégralité. Elle le sera dans le rapport.

Cette note a été discutée et validée par le comité de pilotage le 26 janvier 2023. Elle est donc le résultat d'un travail collégial et participatif ayant impliqué des membres de différents collèges du CNLE (associations, chercheurs, institutions, personnes concernées). Son objectif est d'indiquer l'orientation, les grands axes et principales contributions du futur rapport sans nécessairement couvrir tous les enjeux et aspects qui y seront traités. La méthode est résolument participative puisque les personnes concernées sont associées, à plusieurs titres, à la production de connaissance. Le projet de plan a également fait l'objet d'une validation par le groupe de travail.

Le comité de pilotage « Impact social de l'écologie : comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale »

CNLE : Fiona Lazaar (Présidente), Nicolas Duvoux (Président du comité scientifique)

Secrétariat général du CNLE : Delphine Aubert (Secrétaire générale), Michèle Lelièvre (Directrice du comité scientifique), Ariane Vaquette (chargée d'études stagiaire Sciences Po)

Membres du 5^{ème} collège du CNLE : Sonia Benmaa, Bastien Corsini, Sylvie Fouché, Nathalie Monguillon, Sandra Salzano, Ali Tamraoui, Coumba Toumbou,

Associations : Diodio Metro (Repairs95), Manuel Domergue (Fondation Abbé Pierre), Françoise Fromageau (Croix-Rouge Française), Manon Julien (UNIOPSS), Jean Merckaert (Secours Catholique), Yves Mérillon (Restos du cœur), Camille Larrieu (CASP), Manuela Devliegher (Partage), Sylvie Davieau (Apprentis d'Auteuil), Alice Rosado (Adie), Jérôme Voiturier (UNIOPSS) Daphne Chamard (Secours-catholique) Jean-Louis M'Pelingo (CHÔM'ACTIF),

Institutions : Emmanuel Combet (Ademe), Ibrahim Chenouf (COPJ), Eléonore Evain Dorado (USH), Patrick Jolivet (Ademe), Gautier Maigne (France Stratégie), Hélène-Sophie Mesnage (UNCCAS), Marine de Montaignac (France Stratégie), Astrid Perroy (Habitat et humanisme), Marion Tanniou (France Urbaine), Sarah Thiriou (Ademe), Mathilde Viennot (France Stratégie), Vanessa Wisnia-Weill (HCFEA)

Administrations et caisses de sécurité sociale : Mathieu Bolard (MASSP/DGCS), Ange Chevallier (Cnaf), Alice Gremillet (DGTrésor), Clhoé Mas (DGTrésor), Samuel Ménard (DGTrésor), Brigitte Piétrala (Cnaf), Claudine Pirus (DREES)

Chercheurs-Universitaires : Pierre Blavier (CNRS-Clersé Université de Lille), Axelle Brodriez-Dolino (CNRS-Centre Max Weber, CS CNLE), Joan Cortinas (Université de Bordeaux), Maël Ginsburger (Science Po-CRIS), Olivier Milhaud (Université Paris-Sorbonne), Muriel Pucci (Centre d'Economie de la Sorbonne/ Université Paris 1, et OFCE), Coralie Robert (CIRED, Ademe, Centre de Recherche sur l'Habitat/ LAVUE), Anna Rurka (Université Paris Nanterre)

Nos remerciements à Emmanuel Combet (Ademe), Philippe Quirion (CNRS-CIRAD), Yves Mérillon (Restos du cœur) ; Olivier Milhaud (Université Paris-Sorbonne), Marine de Montaignac et Mathilde Viennot (France Stratégie) pour leurs retours écrits sur une précédente version de la note. Le rapporteur porte l'entière responsabilité des erreurs qui seraient contenues dans le document.

Les enjeux associés à l'écologie obligent l'expert à réintégrer la matérialité de la terre et des limites physiques dans sa réflexion sur l'organisation humaine. Le changement climatique, d'origine anthropique, ainsi que la chute de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, l'accumulation et la concentration des formes de pollution sont autant d'éléments relativement nouveaux dans la réflexion sur l'action publique.

Même si des réflexions antérieures¹, contemporaines du développement industriel, ont été élaborées, elles ont été reléguées au second plan par les enjeux proprement socio-économiques sur les déterminants de la croissance et de la productivité, sur le partage de la valeur ajoutée du travail, dans le cadre d'un conflit politique (qui s'est doublé, de 1917 à 1991 d'un conflit géopolitique) entre les tenants de la démocratie libérale d'une part, du socialisme d'autre part. La prise de conscience des enjeux écologiques sur la soutenabilité des modèles de développement économique, malgré des signaux précurseurs, peut être datée du rapport Meadows sur les « Limites de la croissance » de 1972², et publié par le Club de Rome. Cette réflexion a été actualisée à plusieurs reprises depuis lors. Elle a également donné lieu à l'identification de limites planétaires, seuils au-delà desquels les conditions qui ont permis le développement de l'humanité sont compromises, par rétroaction de sa propre activité et de la perturbation des écosystèmes qu'elle occasionne³.

Cette même année, en 1972, a eu lieu la conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a adopté une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement, ratifiée dans la « Déclaration de Stockholm ». Elle survient un peu avant l'entrée dans la crise des systèmes économiques reposant sur la croissance rapide des Trente Glorieuses dans les pays occidentaux et asiatiques (Japon notamment). En effet, les chocs pétroliers de 1973 et de 1979 sont considérés comme les révélateurs d'une « crise » multiforme de l'État social qui s'est traduite par le développement du chômage de masse et le retour de la pauvreté dans nos sociétés. La liaison de ces deux problématiques sera faite lors du sommet « planète Terre » de Rio qui a ajouté à la Déclaration de 1972 l'idée d'une interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique et la nécessité d'une protection de l'environnement. En 1974, en France, la question écologique émergea dans le débat public et politique avec la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle. L'adoption, en 2015, par l'ONU, des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 assurent l'intégration, dans un socle normatif commun, des deux enjeux de lutte contre la pauvreté et les inégalités d'une part, la protection de la planète d'autre part.

Pourtant, malgré leur intégration⁴ dans ce cadre normatif et en dépit des déclarations de plus en plus fréquentes affirmant que la transition écologique est indissociable de la lutte contre les inégalités, les deux types d'objectifs et les instruments d'action publique restent largement dissociés et fonctionnent en « silo »⁵, sans compréhension globale des interactions entre l'exposition aux différentes formes de fragilité sociale et aux manifestations diverses de la crise écologique (changement climatique, mais aussi pollution). Soulignons d'emblée que cette ignorance⁶ est, pour partie, le produit délibéré des actions de lobbying des industries d'extraction des

¹ La notion d'anthropocène, toujours discutée par la communauté scientifique géologique, pourrait remonter au XVIII^e siècle, au moment de la révolution industrielle. Cette notion est particulièrement discutée au sein de la commission internationale de stratigraphie (ICS) de l'Union internationale des sciences géologiques (UISG) – qui détermine les subdivisions de l'échelle des temps géologiques.

² Rapport commandé par le Club de Rome et publié en 1972, Donella et Dennis Meadows en ont été les principaux contributeurs, voir *The Limits to Growth*, Chelsea Green Publishing, 1972.

³ Johann Rockström et al., « A safe operating space for humanity », *Nature*, 2009, 461, p. 472–475.

⁴ Les objectifs sociaux et économiques sont présents, néanmoins, les interactions potentiellement négatives entre eux ne sont pas systématiquement abordées.

⁵ En témoigne l'élaboration d'instruments d'action publique dissociés, dont la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est le principal pour ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre auxquels le réchauffement climatique, d'origine anthropique, peut être imputé.

⁶ Soraya Boudia, Emmanuel Henry (dir.), *Les politiques de l'ignorance*, Paris, La vie des idées.fr/Puf, 2022.

énergies fossiles pour maintenir leurs activités et un mode de vie et d'organisation sociale convergent avec leurs intérêts⁷. Cette mention est d'autant plus importante que la mise en évidence de cette action destinée à freiner la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement doit être pensée comme un potentiel obstacle à l'adoption et à la mise en œuvre d'un contrat social de la transition écologique solidaire notamment dans le cas d'une action plus sociétale que technologique (voir les scénarii de l'Ademe).

La vocation de ce rapport est donc d'opérer un rapprochement, voire un croisement, entre ces deux questions, non simplement d'un point de vue d'un enjeu de connaissances ou prospectif mais aussi avec une finalité pratique. Élaboré par le Conseil National des Politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion (CNLE), il devrait déboucher sur des recommandations visant à promouvoir une meilleure adéquation entre la transition écologique et la lutte contre la pauvreté d'un certain nombre de préconisations à court, moyen et plus long terme.

Points d'attention sur le champ du rapport

La thématique du rapport du CNLE sur « L'impact social de l'écologie : Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? » a la caractéristique d'être ample, transversale et systémique. L'ambition du CNLE, bien réelle, ne peut néanmoins prétendre couvrir l'ensemble de ce champ ainsi que tous les enjeux qui s'y rattachent.

Le rapport se situe délibérément à l'échelle nationale, malgré les limites inhérentes à ce périmètre⁸. On s'interrogera toutefois sur la faisabilité et l'existence de travaux ayant été réalisés au plan international. Il n'aborde donc pas la question des interdépendances internationales physiques, économiques, politiques et humaines (avec « bouclage macro international ») qui font de la question écologique une question dont le traitement ne peut être que global. Il s'attarde en revanche sur les enjeux sociaux inhérents aux changements de modes de production, de consommation et d'organisation sociale générés par le passage à la transition écologique dont la mise en œuvre est orientée notamment par les engagements nationaux et internationaux de la France pour atteindre les objectifs en matière de décarbonation. Comment faire en sorte que le partage des externalités de la croissance ne se fasse pas au détriment des plus modestes, déjà plus sobres, ni de manière subie, que les autres groupes sociaux sachant qu'ils sont moins aptes à s'inscrire dans un grand récit fédérateur par leur plus grande distance aux institutions ?

Le rapport traite surtout des enjeux liés à la décarbonation de l'économie et de la société, un choix retenu pour le lien avec l'action publique (Stratégie Nationale Bas Carbone) et le travail collaboratif avec l'Ademe. La même attention ne sera donc pas nécessairement portée à d'autres thématiques écologiques tout aussi importantes comme la préservation de la biodiversité ou d'autres limites planétaires. Ce dernier aspect ne sera, cependant, pas totalement négligé. En effet, l'appauvrissement brutal de la biodiversité constitue une deuxième menace qui menace la planète, au même titre que le dérèglement climatique. Malgré une prise de conscience récente⁹, ce processus est susceptible d'avoir des conséquences délétères pour l'agriculture, occasionnant un renchérissement de l'alimentation

⁷ Les analyses documentant cette « production de l'ignorance » sont désormais nombreuses. Parmi de nombreuses initiatives d'investigation, voir celle de *The Guardian* : <https://www.theguardian.com/environment/series/climate-crimes> En France, la manière dont l'entreprise Total (aujourd'hui TotalEnergies) a semé le doute sur la contribution de son activité au dérèglement climatique d'origine anthropique, a récemment été démontrée, voir Christophe Bonneuil, Pierre-Louis Choquet, Benjamin Franta, « Early warnings and emerging accountability : Total's response to global warming, 1971-2021 », *Global Environmental Change*, Vol.71, November 2021. Ces enjeux ont des incidences très concrètes en matière d'action publique : des politiques de sobriété, cohérentes avec l'équité sociale, pourraient être envisagées, par les biais de la réglementation (limitation de la vitesse sur les autoroutes à 110 km/h ou du ciblage des aides soutenant, de fait, la consommation d'énergies fossiles, voir Mathieu Saujot, Adreas Rüdinger, « Un besoin urgent de faire rimer sobriété et solidarité », *Idri / Sciences Po*, n°2, octobre 2022.

⁸ Voir Lucas Chancel et al., *World Inequality Report 2022*, janvier 2023.

⁹ Première évaluation mondiale de la biodiversité par l'IPBES, plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, Mai 2019 ; voir le récent dossier du journal *Le Monde* : https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/10/en-europe-l-effondrement-des-populations-d-insectes-est-vertigineux_6161277_3244.html

et une dégradation de l'accès à celle-ci dans certaines régions. L'impact social se pose dans des termes semblables à celui de la décarbonation et se cumule(ra) à ses effets : comment les plus modestes pourront-ils accéder aux produits issus de l'agriculture durable alors qu'ils subissent, par leur exposition, mais aussi par leur consommation, plus de conséquences de l'usage des pesticides de synthèse sur leur santé que les autres groupes sociaux.

Par ailleurs, une attention est portée aux enjeux de localisation des émissions de CO₂ dès lors que les mesures d'action publique font intervenir cette variable (tant en ce qui concerne les émissions que l'exposition des personnes). Le changement climatique ne dépend pas de la localisation, mais seulement de l'ampleur des émissions. La prise en compte des disparités territoriales, et notamment des contraintes de mobilité propres à l'habitat en zone rural ou péri-urbain est décisif si l'on souhaite appréhender les inégalités sociales et environnementales. D'autres atteintes à l'environnement ainsi que les mesures destinées à les atténuer comportent une dimension forte de localisation. Il en va ainsi de la pollution et des dispositifs de lutte contre cette nuisance, dont l'appréhension doit prendre en compte non seulement l'exposition sur le lieu de résidence mais aussi sur le lieu de travail et la question des transports disponibles. Citons également les impacts des expositions aux fortes chaleurs¹⁰, qui relèvent de l'adaptation au dérèglement climatique, avec les risques de mal-adaptation qu'elle induit¹¹. Il faut enfin évoquer la montée des eaux de mer et les risques de submersion marine, ainsi que de remise en cause des usages du « trait de côte » qu'elle implique¹².

Malgré les déclarations récurrentes sur la nécessaire articulation de la transition écologique avec la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la question des relations entre ces deux objectifs d'action publique ne va pas de soi, d'autant moins que les mouvements sociaux qui ont dévoilé plus nettement cette problématique et les formes de leur traitement social sont largement disjoints¹³. Encore aujourd'hui, ces deux sujets ne sont pas nécessairement reliés dans les mouvements sociaux. Le mouvement dit des « Gilets jaunes » a, même s'il a évidemment fait apparaître d'autres enjeux, démontré le refus exprimé par de larges couches de la population fragilisée (pour une partie d'entre elle non-pauvre mais souvent précaire d'après les enquêtes disponibles¹⁴) d'une fiscalité à visée

¹⁰ Camille Fontès-Rousseau, Rémi Lardellier, Jean-Michel Soubeyrou, « Un habitant sur sept vit dans un territoire exposé à plus de 20 journées anormalement chaudes par été dans les décennies à venir », *Insee Première*, n°1918, 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6522912>

¹¹ Le gouvernement français définit ainsi la mal-adaptation : « On utilise également le concept de mal-adaptation pour désigner un changement opéré dans les systèmes naturels ou humains qui font face au changement climatique et qui conduit (de manière non intentionnelle) à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire. » Source Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ministère de la Transition énergétique : « L'adaptation de la France au changement climatique », publié le 13 avril 2022, consulté le 19 février 2023 : <https://www.ecologie.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique>

¹² A cette notion de « trait de côte », il est sans doute préférable de préférer celle de « bande côtière » qui souligne la profondeur spatiale et socio-économique des aménagements à opérer, voir Benjamin Taupin, « Erosion côtière : il faut que les populations parviennent à se projeter dans un autre avenir », *Le Monde*, 17 février 2023.

¹³ Dans l'introduction de leur livre *Mobilisations écologiques* (Paris, Puf/La vie des idées.fr, 2023, à paraître), intitulée « Vers une politisation des mobilisations écologiques », Jean-Baptiste Comby et Sophie Dubuisson-Quellier soulignent deux points. Ils évoquent d'abord le fait que « Les mobilisations écologiques les plus visibles et les plus nombreuses sont marquées par des spécificités qui semblent les maintenir à distance des engagements plus traditionnels pour l'égalité et les droits sociaux. Héritières des traditions scientifiques qui ont produit des savoirs sur la nature d'abord à des fins utilitaristes, puis dans des objectifs de conservation, elles entretiennent une relation étroite avec les savoirs légitimes et ont une appréhension experte des enjeux. » Néanmoins, ils évoquent, dans un second temps, le fait que « depuis les années 1970 en Amérique du Nord, des mouvements ont dénoncé l'exposition disproportionnée des populations défavorisées et des minorités ethno-raciales à ces risques, et symétriquement leur faible accès aux aménités naturelles. (...) Ces mobilisations ont contribué à cadrer la problématique environnementale autour d'enjeux sociaux, mais aussi coloniaux. Les mouvements contemporains pour la justice environnementale, la justice alimentaire ou la justice climatique incarnent et poursuivent cette modification du regard porté sur la nature qui intègre les principes de la justice sociale dans les luttes écologiques. »

¹⁴ Les chiffres sont à prendre avec prudence du fait de l'absence de population source à laquelle confronter les caractéristiques de l'échantillon, comme dans les enquêtes de la statistique publique.

environnementale (« taxe carbone », dans la version qui en était alors proposée.)¹⁵ Cette distinction de niveau de vie mais également de modes de vie et de valeurs entre populations pauvres d'une part, et modestes non-pauvres de l'autre est au cœur des enjeux de ce rapport. Comme les auditions suivies des discussions au sein du groupe de travail, le débat public, les enquêtes d'opinions ou les recherches l'ont montré, il existe des écarts de valeurs et de modes de vie entre les groupes populaires de personnes.

A la suite du mouvement des Gilets jaunes, la Convention citoyenne pour le climat a cherché, à travers un exercice de démocratie participative inédit, à formuler un ensemble de propositions en intégrant, au cœur même de son dispositif, une prise en compte de l'acceptabilité sociale et en déployant une nouvelle forme de légitimation de l'action publique¹⁶. Cependant, après avoir posé un socle – remarquable et lui aussi inédit – de connaissances sur les enjeux climatiques, les citoyens ont rapidement pris conscience des enjeux climatiques, de leur ampleur et donc de la rapidité et de la radicalité des réponses à apporter. De ce fait même, les préoccupations sociales ont été reléguées au second plan, y compris par ceux qui pouvaient pourtant être concernés par celles-ci en-dehors de l'arène de la CCC. Avant même la réception des mesures par les autorités et leur mise en œuvre, une tension, voire même un phénomène de secondarisation des retombées sociales défavorables induites, sont apparus au sein du processus participatif¹⁷.

Le CNLE ne peut pas, du fait de sa mission même et forcément de sa composition, perdre de vue les difficultés sociales et les menaces d'exclusion sociale que la transition écologique peut parfois induire. Dans ses travaux, et notamment à travers les échanges et les auditions réalisés depuis plus d'un an, ces enjeux sociaux sont placés au centre de la réflexion du comité de pilotage du CNLE et vont structurer l'économie générale du rapport. Ce qui conduit dans la suite de cette note de cadrage à poser un diagnostic sur la relation pouvant exister entre les deux aspects (social et écologique), diagnostic qui débouche sur un questionnement qui constitue le fil directeur de ce rapport (A), suivi d'une partie présentant les cadres d'analyse et d'intervention au sein desquels se déroulent les débats (B) et dans une partie suivante, les orientations retenues (C).

A. La lutte contre les fins du mois difficiles s'oppose-t-elle à celle contre une fin du monde avancée par l'action humaine ?

Dès les années 1980, et notamment après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, des réflexions¹⁸ ont cherché à comprendre le nouveau régime dans lequel les sociétés modernes étaient entrées. Cette catastrophe marquait la dégradation irrémédiable de l'environnement du fait de l'action humaine. La problématique du risque s'impose alors et appelle un retour sur soi, une réflexivité, pour pallier les menaces issues de l'action humaine sur l'environnement. Même si cet appel à la réflexivité et à la capacité humaine à anticiper les risques qu'elle produit peut être critiquée comme une manière de nier, ou de produire de l'ignorance sur les effets de l'action humaine.¹⁹ On relève du traitement de la question du risque par Beck au moins deux types de relation avec la question écologique :

¹⁵ Ce qui ne signifie par ailleurs en aucune manière un refus de l'adoption d'un mode de vie vertueux du point de vue écologique ou une indifférence à ces enjeux, voir Maxime Gaborit, Théo Grémion, « Jaunes et verts. Vers un écologisme populaire ? », *La vie des idées.fr*, 20 décembre 2019. Le sociologue Jean-Baptiste Comby a montré, dans un article avec Hadrien Malier que le rapport à la question environnementale des classes populaires pouvait se lire de la manière suivante : en complément d'un encadrement, d'une culpabilisation et d'une plus forte exposition, les classes populaires reconnaissent « l'enjeu écologique mais en le réinscrivant dans la réalité des contraintes matérielles de leur existence. Se donne alors à voir un rapport réaliste à la question environnementale, fondé sur un goût pour le concret, le raisonnable, la respectabilité et un certain refus de l'idéalisme », *Les classes populaires et l'enjeu écologique. Un rapport réaliste diversement travaillé par des dynamiques statutaires diverses*, *Sociétés contemporaines*, 2021/4, n°124, p.37-66. L'article souligne également la diversité des appropriations au sein de différents segments de classes populaires.

¹⁶ Thierry Pech, *Le Parlement des citoyens. La Convention citoyenne pour le climat*, Paris, La République des idées/Seuil, 2021.

¹⁷ Ce point a été souligné oralement par Thierry Pech lors de son audition par le groupe de travail. Nous le considérons donc comme un fait, établi par le témoignage d'un acteur privilégié de cette instance démocratique.

¹⁸ On pense ici notamment à Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.

¹⁹ Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil, 2012.

- Le lien entre action humaine et dérèglement climatique et chute de la biodiversité. Les sociétés doivent organiser la régulation des effets de leur propre action sur leur environnement naturel, que ce soit pour limiter la portée de ces effets (atténuation) ou pour gérer ceux qui sont inévitables (adaptation) ;
- L'irréductibilité de la question des risques à celle des classes sociales.

Ce second point est essentiel pour notre réflexion car il invite à dévoiler et décomposer la complexité de la relation entre les enjeux écologiques et les enjeux sociaux. Cette relation est complexe car le réchauffement climatique comme le déclin de la biodiversité ou l'exposition aux polluants sont des phénomènes universels, qui transcendent les catégories sociales. Tous les habitants des grandes métropoles, où coexistent catégories aisées et pauvres, sont concernés par le réchauffement climatique mais aussi par l'exposition aux pollutions, même si leurs ressources pour y faire face diffèrent profondément. Comme nous le verrons, l'appréhension de l'exposition aux effets du dérèglement climatique et aux autres aspects de la question écologique, toutefois loin d'être indifférenciée, oblige à concevoir l'observation sociale avec une plus grande amplitude car sont concernés, à un degré plus ou moins important, tous les membres de la collectivité. La notion de risque, mais sa gravité et son universalité, tout comme l'approche en termes de prévention des risques, conduisent à formuler des recommandations qui ne soient pas spécifiques aux plus modestes mais qui inscrivent la remédiation des difficultés particulières des plus modestes dans un cadre plus global.

Si l'on se place du point de vue de la mesure empirique des relations entre ces deux dimensions, soit entre inégalités verticales (entre riches et pauvres) et inégalités écologiques, il est possible de s'appuyer sur un socle de travaux important et en croissance rapide pour cerner la différenciation sociale des émissions et de l'exposition des personnes. L'économiste Eloi Laurent a distingué trois types d'inégalités environnementales selon leur fait générateur : les inégalités d'exposition, de sensibilité et d'accès ; les inégalités distributives des politiques environnementales ; l'inégalité dans la participation aux politiques publiques environnementales. S'ajoute, à cette typologie, les inégalités d'impacts (directs et indirects) des individus, par exemple, aux émissions de gaz à effet de serre²⁰.

- **En termes d'émissions** de gaz à effet de serre, il existe²¹ bien en première approche une relation entre position dans les déciles de niveau de vie et émissions. Cependant, la relation est plus complexe dès lors que le type de zone géographique (urbaine, rurale) est pris en compte. La question des modes de vie et l'usage régulier de l'automobile, par exemple, pour les déplacements du quotidien opère un déplacement : un membre du premier décile qui vit en zone rurale émet plus de CO₂ qu'un membre du 6^e décile qui réside en ville-centre. Une liaison simple et univoque du type : plus un individu est riche et plus il émet de CO₂ n'est donc pas tenable dès lors qu'une déclinaison territoriale est intégrée à l'analyse. Ce point et l'attention aux modes de vie concrets et différenciés que le lieu de résidence appelle, tant dans le diagnostic que dans les réponses, est décisif. En effet, le mode de vie induit une différenciation en termes d'émissions. Même modeste, un ménage vivant en zone rurale ou péri-urbaine n'aura souvent pas d'autre choix que d'utiliser une voiture. Ce qui explique que l'intensité carbone de la consommation des populations plus modestes soit plus élevée que celle des plus aisés. Sans alternative et sans aménagement du territoire permettant de réduire un certain nombre de déplacements en transports individuels, tout renchérissement de sa mobilité apparaîtra comme une punition injuste. Rajoutons que même si l'empreinte carbone des 10 % les plus riches (24,7tCO₂eq) est bien largement supérieure à celle des 50 % des plus modestes (5tCO₂eq), cette dernière reste supérieure aux objectifs de réduction des émissions

²⁰ Eloi Laurent, « Les inégalités environnementales en Europe », OFCE, *L'économie européenne 2020*, Paris, La Découverte, p.70-73.

²¹ Nous laissons ici de côté (tout en les ayant à l'esprit) les difficultés inhérentes à l'imputation d'émissions à des individus alors que ceux-ci sont inscrits dans des systèmes sociaux et des interdépendances qui interdisent d'isoler des contributions individuelles de manière stricte, voir Antonin Pottier, Emmanuel Combet, Jean-Michel Cayla, Simona de Laurentis, Franck Nadaud, « Qui émet du CO₂ ? Panorama critique des inégalités écologiques en France, *Revue de l'OFCE*, 2020/5, 169, p.73-132.

moyennes à l'horizon 2030 (4,8tCOE2eq) et plus encore à l'horizon 2050 (2tCOEeq). Les 5 premiers déciles de la population doivent baisser leurs émissions de 4% d'ici à 2030 contre 48% pour les 40% situés entre la médiane et le 9^e décile des niveaux de vie et 81% pour le dernier décile²². Par ailleurs, il est établi que si « en valeur absolue, les riches consomment nettement plus d'énergies fossiles et émettent nettement plus de CO₂ que les pauvres (Pottier et al., 2020), c'est l'inverse en proportion du revenu. »²³

- **En termes d'exposition**, les recherches montrent que les plus modestes sont aussi les plus exposés²⁴. Si l'on prend l'exemple des polluants, responsables de 48 000 à 97 000 décès par an²⁵, l'analyse cartographique, reposant sur un indice synthétique des combinaisons de facteurs de risque sanitaire (IEM), souligne la plus forte concentration des polluants dans les métropoles. Cependant, une distinction par type de polluants doit être faite. L'exposition des habitants des métropoles conduit à souligner le fait que les habitants, riches et pauvres, de ces zones subissent ces pollutions. Néanmoins, ce qui doit nous interpeller ce sont les formes de cumul de difficultés qui apparaissent sur le territoire et dans les villes-centre. A cet égard, ce sont bien les populations pauvres, par ailleurs elles-mêmes concentrées dans ces zones, qui subissent un cumul de facteurs de fragilité : économiques, sociaux et désormais environnementaux.
- **En termes de participation**, les catégories vulnérables '(ménages pauvres ou en situation de grande pauvreté, mais aussi ménages modestes non-pauvres, qui sont composés, principalement, d'ouvriers, employés et petits indépendants) entretiennent une plus grande distance aux grands récits écologiques et enjeux jugés « abstraits » liés à la transition. Elles se caractérisent également souvent par un plus grand éloignement vis-à-vis des institutions politiques, mais aussi s'agissant des leviers de contrôle et de décision sur la vie économique et sociale, à travers une moindre participation, par exemple, aux associations, surtout à des postes de direction ou d'encadrement. Cette inégalité de participation constitue une des raisons pour lesquelles le « choc de participation » a été voulu par le Président de la République Emmanuel Macron. Le CNLE est particulièrement bien placé pour rendre compte de ces mécanismes d'exclusion sociale et pour se saisir du traitement de la transition écologique, puisqu'il a vu, en 2019, le collège des personnes concernées grandement renforcé avec le passage de 8 à 32 membres.

Sans nier le caractère général et transversal de la question climatique, ne serait-ce que du fait du caractère systémique des transformations à mettre en œuvre, comme le montrent les exercices de prospective, notamment ceux de l'Agence de la transition écologique (Ademe) sur lesquels nous reviendrons en détail dans la suite, c'est donc la question du renforcement du cumul des difficultés qui sera placée au premier plan de l'attention de ce rapport du CNLE. Cette notion de cumul doit ainsi être étendue à la dimension environnementale. En effet, les analyses sociologiques ont bien fait ressortir la dimension processuelle et cumulative des mécanismes conduisant à la pauvreté et à l'exclusion sociale²⁶. Or les effets du dérèglement climatique sont et seront différents pour les catégories sociales et a priori plus délétères pour les ménages les moins dotés en ressources diverses (économiques, mais aussi culturelles)²⁷.

²² Lucas Chancel, Thomas Piketty, *Carbon and Inequality : From Kyoto to Paris. Trends in the global inequality of carbon emissions & prospects for an equitable adaptation fund*, 3rd Report, WID, 2015.

²³ Philippe Quirion, « Les outils économiques pour favoriser la transition écologique et leurs effets distributifs », *Informations sociales*, 2022/2, n°206, p.25.

²⁴ Cyria Emilianof, « La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel », *Écologie politique*, 2014, 35, p. 19-31 ; Valérie Deldrève, « La fabrique des inégalités environnementales en France. Approches sociologiques qualitatives », *Revue de l'OFCE*, 2020/1, n°165, p.117-144. Voir également, Catherine Larrère et al, *Les inégalités environnementales*, La vie des idées.fr/Puf, 2017.

²⁵ Julien Fosse, Camille Salesse, Mathilde Viennot, « Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ? » *France stratégie*, note d'analyse n°112, septembre 2022.

²⁶ Nicolas Duvoux, Michèle Lelièvre (dir.), *Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*. Actes du séminaire Comité scientifique du CNLE-DREES, 2021.

²⁷ Ainsi, les plus grands risques liés à l'exposition de certaines catégories de travailleurs aux vagues de chaleur, notamment ceux du bâtiment et de l'agriculture, ont-ils été démontrés par Subhashis Sahu, Moumita Sett, Tord Kjellstrom, « Heat exposure, cardiovascular stress and work productivity in rice harvesters in India : implications for a climate change future », *Industrial Health*, 2013, 51(4), p.424-431.

Les populations pauvres ou aux ressources modestes seront moins à même de faire face à la dégradation de l'environnement. Pour ne prendre qu'un exemple, l'isolement social, dont on sait qu'il est fortement corrélé avec un faible niveau de vie²⁸, constitue un paramètre stratégique et est un facteur décisif d'exposition aux effets délétères des canicules²⁹, appelées à se multiplier. Le réchauffement climatique est par ailleurs plus intensément ressenti par les populations urbaines pauvres, soumises au phénomène des îlots de chaleur dans des environnements urbains très minéraux, car elles sont moins dotées de ressources leur permettant de s'extraire de ces environnements devenus plus hostiles (résidences secondaires, locations meublées de tourisme, mais aussi séjours chez des amis ou membres de la famille, les plus modestes étant plus exposés à l'isolement relationnel³⁰, etc.).

Le comité de pilotage réunit le 26 janvier dernier appelle aussi à un effort de recherche et d'analyse sur les variations de sensibilité au réchauffement climatique, comme à d'autres dimensions de la crise écologique et d'étude de leur impact potentiel selon différents critères. En particulier, la situation spécifique des Outre-mer, et de leur diversité interne, constitue de ce point de vue un point d'alerte majeur. Le scandale du chlordécone illustre de manière tragique les effets sanitaires, sociaux et environnementaux d'un type de monoculture agricole et constitue un exemple de la manière dont la sous-estimation de ces effets peut constituer un obstacle à la transition écologique³¹. Jusques-et-y-compris dans des territoires métropolitains, des associations s'inspirant du courant de la justice environnementale ont entrepris de rendre visible les inégalités environnementales subies par les populations des quartiers populaires de la Seine-Saint-Denis, département fortement marqué par la pauvreté mais aussi traversé par des axes routiers et autoroutiers producteurs de nuisances et de pollutions. Un rapprochement avec le « vécu » des habitants peut aider à la mise au jour de ces inégalités³².

Face à ces défis, le développement de normes environnementales peut également contribuer au renforcement de ces inégalités sociales si elles ne sont pas systématiquement associées à des mesures sociales fortes. L'indifférenciation des normes introduit de nouveaux critères de différenciation sociale³³ (par exemple, remplacer une voiture à moteur thermique par une voiture à motorisation électrique est inaccessible, pour des raisons économiques, à une très large partie de la population). Ces normes sont d'autant plus insupportables qu'elles sont cumulatives (par exemple, pour manger de saison et limiter les émissions liées au transport d'aliments produits dans d'autres régions du monde, il faut déjà avoir une alimentation peu carnée³⁴). Par ailleurs, elles peuvent susciter un sentiment d'injustice dans la mesure où les inégalités d'émissions restent, globalement, inchangées tout en étant subrepticement légitimées par une occultation du caractère néfaste de certains comportements, justifiés par leur contribution à un mode de vie ouvert et cosmopolite. Les classes moyennes supérieures à fort capital culturel, résidant souvent en centre-ville expriment une forte préoccupation environnementale, même si dans les faits, celles-ci est

²⁸ François Gleizes, Sébastien Grobon, Stéphane Legleye, « 3% des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être », *Insee Première*, n°1770, septembre 2019.

²⁹ Eloi Laurent, « Construire une protection sociale-écologique : le cas de la France face aux canicules », *Sciences Po OFCE Working Paper*, n°17/2021.

³⁰ François Gleizes, Sébastien Grobon, Stéphane Legleye, « 3% des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socio-économiques et de mal-être », *Insee Première*, n°1770, 2019 ; voir également, pour une définition plus large, le rapport de la Fondation de France et de l'observatoire de la philanthropie « Solitudes 2022. Regards sur les fragilités relationnelles », Hadrien Riffaut, Séverine Dessajan, Delphine Saurier, en collaboration avec Sandra Hoibian et Solen Berhuet, 2023. La solitude constitue le vécu subjectif, l'isolement étant le pôle objectif.

³¹ Malcom Ferdinand, Nathalie Jas, « Habiter colonial, pollution et production d'ignorance », *La vie des idées.fr*, 15 mars 2022.

³² Alice Canabate, « Comment saisir les inégalités environnementales ? Eléments de déchiffrement en Seine-Saint-Denis. Les catégories mises à l'épreuve des vécus » Fondation de l'Ecologie Politique, 2017.

³³ Sur ce point, voir les nombreuses interventions du Haut Conseil pour le Climat, et notamment de la sociologue Sophie Dubuisson-Quellier, spécialiste de la consommation, voir « L'injonction aux 'petits gestes' pour le climat peut être contreproductive. Entretien avec Nabil Wakim, *Le monde*, série 'chaleur humaine' », paru le 17 août 2022.

³⁴ Voir, sur ce point, les analyses de la sociologue Faustine Régner sur la réception sociale différenciée des normes alimentaires, et notamment du Programme National Nutrition Santé, voir, *Consommation alimentaire et société. Réception des normes et structure sociale*, mémoire original d'HDR en sociologie, Paris 8, 2022.

contredite par leurs déplacements en avion, à usage professionnel ou de loisirs³⁵. La remise en cause de ces comportements de consommation aussi sélectifs socialement qu'émetteurs de carbone constitue sans doute un pendant indispensable à la limitation de certaines pratiques accessibles aux classes pauvres et modestes.

B. Quel cadre d'analyse et d'action ?

➤ B1. Un cadre d'action publique à analyser et à construire

Dans quelle mesure les dispositifs d'action publique visant à mettre en œuvre la transition écologique – dont la nécessité ne saurait être remise en cause, y compris pour des raisons sociales – peuvent contribuer à renforcer le cumul des difficultés déjà inhérents aux situations de pauvreté en faisant porter l'effort³⁶, de manière disproportionnée ou uniforme, sur les catégories de personnes pauvres et modestes. Au contraire, comment des mesures visant le même objectif peuvent-elles alléger les contraintes sociales des populations pauvres et modestes, voire contribuer à les résorber ?

Avec cette attention constante portée aux effets des mesures d'action publique générales sur les populations les plus modestes – une mesure d'impact qui devrait être systématisée à toutes les mesures d'action publique, comme le demandent les associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et comme le soutient le CNLE - le rapport s'interrogera sur les effets directs et indirects de la palette d'instruments de mise en œuvre de la transition écologique. Le point central, issu des discussions du groupe de travail, est qu'un accompagnement *a posteriori* des plus modestes pénalisés n'est pas une option viable. Le rapport doit être l'occasion de clarifier les termes d'un contrat social de transition écologique solidaire à partir d'une analyse de chacun des instruments déployés au prisme de cette problématique des risques de cumul et de renforcement des difficultés sociales *et* environnementales. Le « signal-prix » lui-même constitue une mesure centrale et indispensable de la transition car il est destiné à réintégrer dans le prix payé pour une consommation émettrice de gaz à effet de serre les « externalités négatives » (ou effets négatifs) de cette consommation³⁷. Les effets de ces « externalités » sont, *de fait* payés par les ménages puisque les émissions engendrent une dégradation de l'environnement. L'application d'une fiscalité carbone ne peut se comprendre en-dehors d'une réflexion plus large sur les contours du pacte social et des formes de redistribution³⁸.

Un premier enjeu du rapport consistera à cartographier les instruments d'action publique destinés à favoriser la transition écologique et à procéder à cette analyse au prisme des impacts redistributifs (sur les budgets des ménages, mais aussi sur l'emploi ou sur les reports de nuisances). La palette des instruments mobilisés est large et diversifiée. Les pouvoirs publics peuvent subventionner le changement de véhicule automobile (prime à la conversion vers un véhicule moins émetteur) ou la rénovation thermique des logements (Ma Prime Renov') pour ne citer que deux exemples de subvention. L'accessibilité effective de ces aides aux plus modestes doit être évaluée, le reste à charge étant souvent hors de leur portée. Les pouvoirs publics peuvent taxer le carbone et utiliser l'instrument de la fiscalité pour « intégrer » au prix de la consommation l'externalité négative sur l'environnement. Les recettes

³⁵ Philippe Coulangeon, Yoann Demoli, Maël Ginsburger, Ivalo Petev, *La conversion écologique des français. Contradictions et clivages*, Paris, Puf, 2023.

³⁶ Cécilia Claeys., Arlette Hérat, Carole Barthélémy, Valérie Deldrève, « Quand les Calanques deviennent Parc National : disputes autour de la définition et de la répartition des efforts environnementaux et urbains induits », *Noroi*, 2016, 238-239, p.71-84.

³⁷ Voir, sur cet aspect, « sang, sueur et larmes » inévitablement engendrés par la transition écologique, la leçon inaugurale de Christian Gollier au Collège de France, publiée sous le titre, *Entre fin du monde et fin du mois : économie de nos responsabilités envers l'humanité*, Paris, Collège de France/Fayard, « Leçons inaugurales du Collège de France », n°306, juin 2022.

³⁸ Voir le travail collectif de l'Ademe, Pour un contrat social de transition, destiné à réfléchir aux « conditions sociales, économiques, juridiques et politiques qui permettraient d'instituer une valeur croissance et équitable du carbone. » au-delà donc de la taxe carbone : <https://presse.ademe.fr/2022/07/pour-un-contrat-social-de-transition-lademe-devoile-ses-propositions-pour-une-reforme-equitable-de-la-valeur-du-carbone.html>

de cette taxe peuvent être redistribuées³⁹, ce qui ne résoudrait pas mécaniquement les problèmes d'injustice créés par une mesure tout aussi indispensable pour la transition que régressive socialement et dont les enjeux ne sont pas uniquement ceux de la redistribution monétaire. La tarification peut également être mobilisée, notamment pour des biens et services considérés comme « essentiels » : eau, électricité, chauffage voire nourriture. Des initiatives permettant de « démarchandiser » l'accès à ces biens fondamentaux peuvent être adoptées et contribuer à engager un « verdissement », en misant sur l'éducation, comme dans le cas de la restauration collective, notamment scolaire, levier d'action potentiel majeur à la croisée du social et de l'écologique. Le développement de services publics de proximité et la planification doivent permettre d'agir sur les modes de vie, sans responsabiliser les plus modestes de manière disproportionnée par rapport à leurs capacités d'action et marges de manœuvre.

Pour établir cette cartographie, on pourra repartir de la différence entre instruments économiques (taxe / subventions) et instruments réglementaires (ZFE). Néanmoins, après un passage en revue de ces différents types de mesure au prime de leur impact distributif, l'économiste Philippe Quirion souligne l'importance sociale de la distinction entre les politiques qui ciblent le stock d'équipements et celles qui ciblent le renouvellement de ce stock, les secondes ayant beaucoup moins d'impact social (mais bien sûr une efficacité moins immédiate) et appelle à jouer sur l'ensemble des leviers, au vu de l'urgence écologique.

Une autre différence majeure est celle entre l'impact direct et l'impact indirect des mesures. Pour ce qui relève des mesures réglementaires, l'instauration d'une Zone à Faible Emission, si elle est sans aucun doute bénéfique aux plus modestes d'un point de vue sanitaire, peut avoir :

- a) des effets de report de la pollution sur d'autres zones ;
- b) des effets de restriction de mobilité et donc potentiellement d'exclusion sociale des ménages équipés et également de certains groupes professionnels comme les artisans, pour lesquels des aménagements peuvent être prévus⁴⁰.

Si l'on se réfère aux réglementations faisant internaliser aux entreprises le renchérissement lié à l'instauration d'un coût de l'externalité environnementale – pour éviter de cibler les ménages directement – des effets indirects peuvent être occasionnés. Ainsi, un report du coût sur les prix peut être induit par ce type de mesure⁴¹. Enfin, au-delà même de ces différents types d'action, il sera utile de distinguer, toujours au prisme de l'impact sur les plus vulnérables, comme l'a fait l'association Negawatt, les politiques de sobriété structurelle (aménagement urbain); dimensionnelle (réduire la taille des véhicules), la sobriété d'usage et la sobriété conviviale (co-voiturage)⁴².

Suite aux auditions et aux critiques des formes d'infantilisation et d'humiliation ressenties par les personnes concernées du 5^e collège du CNLE face à la présentation d'un certain nombre d'instruments destinés à les « responsabiliser » du point de vue écologique (par exemple le chèque alimentaire bio ou les démarches d'éducation et de sensibilisation à la sobriété énergétique menées dans les quartiers populaires⁴³), le rapport développera une analyse critique de « l'environnementalisme libéral »⁴⁴ et du régime de responsabilisation individuelle qu'il porte :

³⁹ Voir les simulations d'Audrey Berry pour le Réseau Action Climat, Fiscalité énergie & carbone : pas de transition écologique sans justice sociale », 2019. Philippe Quirion note que même cette redistribution ne saurait prémunir de l'ensemble des accusations d'injustice sociale contre la taxe carbone, en raison de l'opposition des français, y compris si elle est redistribuée. D'où sa proposition d'instaurer la redistribution avant la taxe pour « renchérir » le coût de sa suppression, voir Quirion, 2022, *art. cité*, p.25-26.

⁴⁰ La note de Thierry Pech, Mélanie Héard, « Les ZFE, fake news politiques, urgences sanitaires, solutions locales », Terra Nova, 6 décembre 2022. Voir la réponse de France Urbaine sur le rôle de l'État, « ZFE : l'urgence d'allier priorité environnementale et justice sociale. »

⁴¹ Ce qui renvoie au concept d'inflation inequality, voir Xavier Jaravel, « Inflation Inequality : Measurement, Causes and Policy Implications », *Annual Review of Economics*, Vol.13, 2021, p.599-619,

⁴² Stéphane Chatelin, « Qu'est-ce que la sobriété ? », *Fil d'argent*, numéro 5, hiver 2016.

⁴³ Coralie Robert, *Faire face à l'expression d'un impératif de sobriété énergétique : du conseil à l'injonction, les stratégies des ménages précaires en France*, thèse pour le doctorat de sociologie, Paris Nanterre, 2021.

⁴⁴ Magali Reghezza-Zitt, « La sobriété au temps de l'écologie de guerre : comportements individuels et dimensions collectives de la transition », *Green*, 2022/1, n°2, p65-71.

- Génétique : en partant du cadre économique originel de cette approche, en reconstituant l'émergence cloisonnée des instruments d'action publique en faveur de l'écologie et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- Critique : en soulignant le hiatus pouvant exister entre les prescriptions individuelles et les enjeux de structure et d'infrastructure impliqués par la transition écologique ;
- Transversal : en portant attention aux différents enjeux sur lesquels porte la transition (énergie ; transport ; alimentation ; logement principalement mais non exclusivement, la question de l'eau pourra ainsi être abordée comme un enjeu et un risque majeur dans les conflits d'usage d'une ressource raréfiée).

Cet axe de réflexion critique pourra s'appuyer sur les résultats issus de plusieurs enquêtes d'opinions⁴⁵ relatives à la propension/réticence des ménages à s'adapter (et jusqu'où ?) et accepter certaines mesures⁴⁶. Il pourrait de plus être intéressant d'identifier dans la mesure du possible les facteurs de l'acceptabilité sociale au processus d'adaptation qui sous-tend la transition écologique. L'enjeu d'un recours aux sciences sociales pour analyser les controverses et contre-vérités sur la question écologique, comme sur la question sociale, sera abordé. La dimension participative ayant déjà montré sa capacité, en matière de lutte contre la pauvreté, à déceler et dénoncer les idées fausses⁴⁷. Ce type de démarche souligne que la dépendance, subie, aux minima sociaux est liée à un déficit d'accompagnement, par ailleurs objectivé d'un point de vue quantitatif⁴⁸ et non à une absence de volonté ou de motivation.

➤ B2. Des mesures d'autant plus sensibles qu'elles concernent en priorité les dépenses contraintes ou peu compressibles

A rebours de ces approches dont il faudra saisir la genèse des manifestations et des effets sociaux potentiellement délétères, un exercice de prospective sur la transition permet de construire un cadre d'analyse combinant la prise en compte du caractère systémique de cette transition de deux manières : du fait, d'une part, de l'intégration de l'interdépendance des évolutions sectorielles à un niveau assez désagrégé et d'autre part, de la prise en compte des effets économiques prévisibles et « bouclés » de ces évolutions sectorielles « enchâssées », donc en cumulant une approche « macro » et « méso » économiques et sociale.

L'exercice « Transition (s) 2050 » de l'Ademe constitue à ce titre un instrument de réflexion majeur et unique (voir encadré). Il reste la référence. Les mesures budgétaires permettant de mettre en œuvre la transition réintégrées dans ce cadre d'analyse prospectif et global, doivent pouvoir être étudiés sous le prisme de leur contribution à des objectifs sociaux et/ou environnementaux. Très récemment, le ministre de la transition écologique Christophe Béchu a, lors d'une conférence organisée par France Stratégie, le lundi 30 janvier 2023, souligné l'importance de modéliser un scénario de réchauffement à plus 4° Celsius et de l'intégrer à la Stratégie Nationale Bas Carbone⁴⁹.

⁴⁵ Les baromètres de l'Ademe font ressortir la prise de conscience écologique et l'évolution des pratiques des français en faveur de l'environnement, mais également le sentiment qu'ils expriment d'être pris dans des injonctions contradictoires, voir *La lettre de l'Ademe*, janvier 2023 : <https://infos.ademe.fr/lettre-strategie/les-francais-aspirent-a-changer-de-modele-de-societe-mais-sont-pris-dans-des-injonctions-contradictaires/>

⁴⁶ Des enquêtes sociologiques reposant sur l'analyse des pratiques et perceptions d'un échantillon représentatif de la population française sont désormais disponibles, voir Philippe Coulangeon, Yoann Demoli, Maël Ginsburger, Ivalo Petev, *La conversion écologique des français. Contradictions et clivages*, Paris, Puf, 2023.

⁴⁷ ATD Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Editions Quart Monde, 2019.

⁴⁸ DREES, « Deux tiers des allocataires du RSA se déclarent freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi », *études et résultats*, n°1252, janvier 2023.

⁴⁹ <https://www.strategie.gouv.fr/debats/revoir-video-conference-adaptation-changement-climatique-territoires-avancer>

Les scénarios de l'Ademe

L'Ademe a souhaité soumettre au débat quatre chemins « types » cohérents qui présentent de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Imaginés pour la France métropolitaine, ils reposent sur les mêmes données macroéconomiques, démographiques et d'évolution climatique (+2,1 °C en 2100). Cependant, ils empruntent des voies distinctes et correspondent à des choix de société différents.

Scénario 1 : Génération frugale. Ce scénario privilégie des transformations importantes dans les façons de se déplacer, de se chauffer, de s'alimenter ou encore d'acheter afin d'atteindre la neutralité carbone sans impliquer de technologies de captage et stockage de carbone, qui restent non éprouvées et incertaines à grande échelle.

Scénario 2 : Coopérations territoriales. Ce scénario vise la neutralité carbone à travers l'évolution progressive du système économique vers une voie durable alliant sobriété et efficacité. Il s'appuie sur une transformation de la société dans le cadre d'une gouvernance partagée et de coopérations territoriales.

Scénario 3 : Technologies vertes. Ce troisième scénario s'appuie sur le développement technologique pour répondre aux défis environnementaux plutôt que sur les changements de comportements vers plus de sobriété.

Scénario 4 : Pari réparateur. Le quatrième scénario mise sur la capacité de la société à gérer, voire à réparer les systèmes sociaux et écologiques avec plus de ressources matérielles et financières.

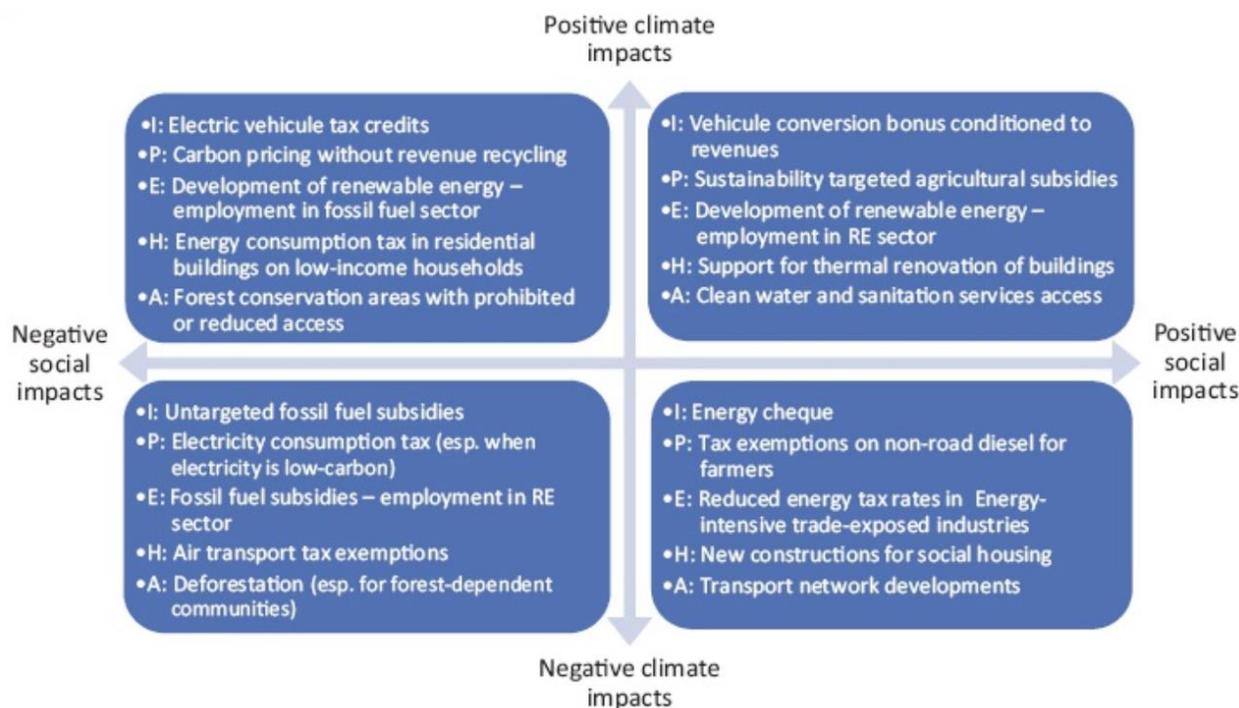
Source: France stratégie, *Soutenabilités*, 2022, p.64.

Cette inflexion de discours souligne la rapidité du dérèglement climatique et souligne la pertinence d'un scénario reposant sur un changement social qui renforce la nécessité de réfléchir à la redéfinition des termes du contrat social permettant de lier écologie et social.

D'autres études existantes montrent que si la compatibilité des deux objectifs (« co-bénéfices ») n'est en aucune manière systématique, elle ne peut être démontrée que par une analyse systémique des mesures budgétaires, passées à un double filtre écologique et social. Dans une contribution récente, Solène Métayer, Sébastien Postic et Louise Kessler ont élaboré un cadre d'analyse qui permet d'identifier les actions permettant d'obtenir de tels « co-bénéfices » et de les distinguer de celles qui ne servent qu'un seul des objectifs sociaux ou climatiques, et plus encore de celles qui desservent conjointement ces deux objectifs (voir tableau 1). Des différenciations en fonction de l'âge, du genre, mais aussi de la position sur le marché du travail peuvent apparaître.

Le CNLE devrait utilement s'inspirer de ce type d'approche pour disposer d'une vue d'ensemble des co-bénéfices dans la perspective notamment de justifier les recommandations qu'il avancera.

Exemples de mesures budgétaires selon leur impact



I = income inequality, P = poverty & income, E = employment, H = health, A = access to basic needs and services. Authors.

Source : Métayer, Postic, Kessler, 2022, p.95.

En nous appuyant sur ces expertises et leurs constats, le présent rapport du CNLE voudrait contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'élaboration de recommandations visant à engager et intensifier la transition écologique sans sacrifier les catégories pauvres et modestes. Nous entendons par là l'importance de faire en sorte que le poids du changement des modes de vie (modes de vie en grande partie façonnés par des choix collectifs en matière d'infrastructure, d'aménagement du territoire, d'industrie, etc.) ne soit pas reporté sur une exigence de modification de choix et comportements individuels qui placeraient les ménages modestes dans une situation insoutenable.

Déjà fortement contraints dans la gestion de leur budget, subordonnés voire subalternes dans leurs emplois, quand ils en disposent, les ménages pauvres et modestes se retrouveraient placés, à brève ou à moyenne échéance, devant des choix impossibles si la transition avait lieu *dans un contexte d'offre de services collectifs inchangé*. Le reste à charge des rénovations thermiques comme celui de l'achat d'un véhicule moins polluant voire électrique est hors de portée de beaucoup de ménages qui pourraient subir la double peine d'être restreints dans leurs capacités de participation à la vie sociale en régime de transition du fait de la faiblesse de leurs ressources. Ces risques d'exclusion ne sont pas généraux ou théoriques, ils visent très concrètement les effets prévisibles de mesures d'action publique

relevant de l'obligation légale comme ils permettent d'expliquer, en partie, l'émergence du mouvement des « Gilets jaunes » en 2018.

Pour analyser les effets sociaux de ce régime écologique d'action publique, un ensemble d'outils d'analyse élaborés ou rassemblés par le CNLE dans le cadre de travaux antérieurs pourra être mobilisé. Comme les budgets de référence, entendus comme les budgets consensuels pour mener une vie décente (reposant sur des groupes de citoyens de toutes catégories sociales). Cet instrument, dont une déclinaison territorialisée a été effectuée⁵⁰, propose une analyse du socle de besoins minimaux dont la satisfaction est jugée indispensable pour mener une vie décente dans notre société. Ce critère de la décence renvoie aux besoins/capacités concrètes des individus, il entre ainsi en résonance étroite avec l'épistémologie des Objectifs du Développement Durable (dits ODD) de l'ONU pour lesquels la participation de toutes et tous à la société est un critère décisif pour remplir les objectifs internationaux. Il constitue un étalon actualisé et très précis du socle minimal des besoins sociaux, permettant une reformulation objectivée et contextualisée du plancher des besoins humains de base que l'économiste Kate Raworth a invité à mettre en relation avec le plafond des ressources environnementales⁵¹.

Cette analyse, qui permet de saisir les normes sociales de décence au niveau de l'ensemble de la société, devra être complétée par une attention aux effets des manifestations diverses de la crise écologique *comme aux mesures destinées à les atténuer* sur les trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale⁵². En effet, ces situations relèvent de processus sociaux et de dynamiques qui peuvent être renforcées ou inversées par l'action publique, que ce soit le système de protection sociale dans sa globalité ou des interventions plus ponctuelles, qui dessinent l'horizon de l'accompagnement des publics depuis une trentaine d'années. Les mesures de décarbonation s'inscrivent dans des trajectoires sociales complexes et très fortement contraintes.

L'attention à la cumulativité des contraintes ou au contraire leur allègement sera centrale dans l'analyse des mesures destinées à mettre en œuvre la transition écologique. Concrètement, le renforcement potentiel des contraintes doit s'entendre d'un double point de vue, aussi important l'un que l'autre :

- *Substantiel* : la transition écologique va-t-elle contribuer au renchérissement de postes de consommation contraints ou peu compressibles (énergie, transport, alimentation) qui sont proportionnellement plus importants dans les budgets des ménages pauvres et modestes ? Ces augmentations pourraient, en partie, être compensées, par des changements de comportements de consommation. Dans l'hypothèse d'une baisse de consommation de viande par exemple, le poste alimentation pourrait être diminué. Néanmoins, l'hypothèse de travail du renchérissement global semble pouvoir être retenue même s'il faudra prêter attention au caractère évolutif et social de ces besoins, qui peut permettre d'atténuer ce renchérissement et, peut-être d'obtenir des co-bénéfices sociaux, environnementaux et sanitaires.
- *Procédural* : les catégories modestes et pauvres étant plus « dépendantes » des institutions, ces dernières ne risquent-elles pas d'exercer une contrainte disproportionnée sur les choix de vie des ménages et attenter à la liberté d'arbitrage de leurs membres en transformant leurs modalités d'intervention règlementaires ou normatives pour se mettre en conformité avec les objectifs de décarbonation ?

Avec ce dernier exemple, nous sommes au cœur d'une tension décisive, quoique moins visible que d'autres aspects, directement saisissables à travers le prisme monétaire (que ce soit par l'analyse du Budget de l'État ou des Budgets de famille pour reprendre le nom d'une enquête de l'Insee cruciale pour les investigations de ce rapport). En effet, les transferts de protection sociale représentent en France près de deux fois le budget de l'État. Il est difficile d'imaginer une quelconque transition sans l'orientation de ces montants. A titre d'hypothèse, et conformément aux

⁵⁰ Michèle Lelièvre (dir.), *Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du grand Paris. Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*, Rapport CNLE 2022.

⁵¹ Kate Raworth, *La théorie du donut*, Paris, Plon, 2018, traduction de Laurent Bury.

⁵² Nicolas Duvoux, Michèle Lelièvre (dir.), *Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*, Actes du séminaire du Comité scientifique du CNLE-DREES, 2021.

analyses prospectives de l'Ademe, il nous semble que le principal problème n'est pas, comme c'est souvent évoqué (qu'on le craigne ou qu'on le souhaite, à l'instar des tenants du mouvement de la décroissance) que la transition écologique va nécessairement induire une diminution de la croissance qui est au cœur du financement de la protection sociale. L'enjeu principal est que l'affectation préalable des transferts monétaires de protection sociale à des postes de dépense éco-compatibles est dans les faits contradictoire avec le maintien d'une liberté de choix de ces publics. La question de l'évolution de l'aide alimentaire illustre d'ores et déjà les dilemmes inhérents, en pratique, à la conciliation de ces deux objectifs même si elle est aussi un des domaines où les réflexions les plus riches, que ce soit en termes de Sécurité Sociale de l'Alimentation ou de droit à l'alimentation, sont élaborées. A cette question s'ajoute l'éventuelle concurrence des aides, pointée par France stratégie dans son rapport « Soutenabilités »⁵³.

➤ B3. Faire de la transition écologique un levier majeur de l'inclusion sociale

Partant des scénarii de l'ADEME, le CNLE devra d'abord identifier les facteurs d'inclusion sociale au premier rang desquels les gisements d'emplois verts ou non que devraient promouvoir cette transition. Mais à quelles conditions ? Pour tous les territoires ? Et pour quelle qualité d'emploi ?

C. Méthode de travail, axes de réflexion et matériaux du rapport

Le groupe de travail du CNLE associe les membres du Comité scientifique du CNLE, un ensemble de personnes concernées du CNLE mais aussi des experts et membres d'administrations et d'associations extérieurs. Il a conduit des auditions à un rythme mensuel à partir de décembre 2021. Ces auditions ont rassemblé de nombreuses personnalités du monde de la recherche, mais aussi de l'action publique entendue en un sens élargi (instances de conseil et de prospective, caisses de sécurité sociale, élus, administrations, associations, etc.). Elles ont permis d'engager des discussions participatives, assises sur des fondements empiriques solides. La rédaction du rapport s'inscrit dans la continuité des travaux de ce groupe de travail et est solidaire de sa composition⁵⁴. Des états successifs d'avancement seront présentés aux membres du groupe de travail, à intervalles réguliers, jusqu'à l'élaboration de recommandations qui, pour un rapport du CNLE, devront être validées en réunion plénière du Conseil.

En termes de matériaux et de méthodologie enfin, le groupe de travail du CNLE a bénéficié de concours exceptionnels depuis son lancement. Les personnes concernées du 5^e collège, directement présentes dans les débats, seront co-auteurs de parties du rapport dans la double mesure où elles seront associées de manière continue aux choix d'orientation mais aussi parce que leur expérience, leur expertise et connaissances fondées sur l'expérience seront mobilisées à des titres divers (analyses proposées, reconstitutions de budgets, entretiens approfondis ...) dans le rapport. La participation doit donc être comprise comme une méthode de travail pour le groupe mais aussi une méthodologie dans l'élaboration d'une démarche relevant des approches participatives dans la recherche. D'autres études et contributions, de participants extérieurs au CNLE ou membres de cette instance, seront associées et intégrées à un raisonnement qui restera celui du groupe et, à travers son travail, du CNLE.

Un plan provisoire en cinq chapitres a été présenté au groupe de travail et validé. Provisoire, car il est susceptible d'évoluer en fonction des contributions et analyses. Ces indications ont vocation à indiquer les axes de réflexion, plus que la déclinaison exacte des chapitres et de ses sous-parties.

⁵³ Johanna Barasz, Hélène Garner (coord.), *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, France stratégie, 2022.

⁵⁴ Les membres du 5^e collège qui ont participé, de manière très active, aux travaux et dont le mandat ne serait pas renouvelé avant le terme des travaux du groupe de travail resteraient membres de ce groupe de travail (par ordre alphabétique) : Sonia Benmaa, Bastien Corsini, Sylvie Fouché, Nathalie Monguillon et Ali Tamraoui sont concernés.

→ Le premier chapitre évoque le passage « de la question écologique à l'action publique ».

Ici seront évoqués un certain nombre d'éléments de cadrage, présentés de manière volontairement pédagogique, sur les causes anthropiques du dérèglement climatique et de la dégradation, multiforme, de l'environnement sous l'effet de l'activité humaine. Le rapport s'ouvrira par la mise en lumière du point, fondamental, de l'impact différencié des crises environnementales (vagues de chaleur, accès aux services écosystémiques, pollution atmosphérique, etc.) selon la position sociale. Ces inégalités environnementales sont liées à une moindre contribution aux émissions de certaines catégories sociales et occasionne une injustice environnementale qui doit être intégrée à l'action publique. Le traitement approfondi de la question de l'eau constituera une illustration de ces enjeux (contribution du sociologue Joan Cortinas).

L'action publique sera ensuite analysée, d'un triple point de vue. Le cadre juridique et l'évolution réglementaire ainsi que les engagements de la France seront rappelés, les éléments de bilan et perspectives plus contemporains mentionnés⁵⁵. L'enjeu sera ici de comprendre les relations entre les évolutions des politiques sociales et environnementales, les proximités et différences, avec un souci d'intégration des instruments mais aussi de compréhension des formes de redoublement des injonctions ou de corrections liées à leur application simultanée, mais qui n'est pas nécessairement articulée, sur les mêmes ménages. La question des normes environnementales et des effets de leur caractère cumulatif sur les populations modestes et pauvres sera au cœur de l'analyse. Enfin, à la frontière de l'action publique et du travail scientifique, les enjeux macro-économiques des scénarii de l'Ademe, notamment du point de vue de la création d'emplois, seront évoqués.

→ Le deuxième chapitre prolonge l'état des lieux à partir d'une analyse des modalités de croisement de la question écologique sous ces différentes dimensions avec les inégalités socio-économiques au niveau du ménage.

L'enjeu est ici de présenter les indicateurs disponibles, leur construction et leurs limites. La perspective ici développée souligne l'intérêt de croiser les niveaux de vie avec la consommation pour pouvoir saisir à la fois les pratiques favorables à l'environnement des milieux modestes et les formes d'exposition, socialement différenciées, à de potentiels renchérissements de postes de consommation « contraints » ou « peu compressibles ».

→ Le troisième chapitre porte, précisément, sur la mesure des effets du « verdissement » du budget des ménages, en particulier sur celui des plus pauvres ou des populations modestes.

Les postes de dépenses contraintes ou peu compressibles feront l'objet d'une attention particulière. Trois études au moins devraient structurer les développements :

- Un des volets du travail commandité par le CNLE vise à mesurer le degré d'exposition des catégories sociales à une consommation carbonée. Cet inventaire, réalisé à partir de l'enquête Budget de famille de l'Insee, permettra d'identifier les enjeux associés à la transition pour la consommation des catégories de niveaux de vie les plus faibles ou modestes.
- Un partenariat avec l'Ademe a été noué. L'agence porte une étude sur le « verdissement » des budgets de référence (à structure de dépenses inchangée) publiés récemment par le CNLE. Cette recherche appliquée donnera lieu notamment à une contribution synthétique destinée à alimenter entre autre le rapport du CNLE. Ce travail doit permettre de disposer des montants de revenus minimums décents « verts » des 8 configurations familiales retenues et résidant dans les trois territoires investigués. Il s'agit d'une part, de mesurer l'impact d'une « normalisation environnementale » sur les budgets décents ; d'autre part, d'identifier les postes de dépenses qui connaissent les évolutions les plus critiques, *a contrario* les plus favorables ; puis, de calculer l'écart entre les dépenses de consommation observées des ménages avec celles des budgets de référence initiaux et « verdis » (pour les 8 configurations-types), cela afin de

⁵⁵ Marine Braud, « Un bilan écologique du quinquennat », *Terra Nova*, publié le 21 décembre 2022.

mesurer la capacité des ménages à financer les dépenses nécessaires pour vivre décemment, en particulier en régime de transition écologique.

- Une enquête d'ethnocomptabilité (conduite par Pierre Blavier⁵⁶) est en cours et vise à documenter dans quelle mesure les personnes, pauvres et modestes, sont en capacité d'adapter leur comportement et leur budget en réponse aux changements souhaités ou induits par l'évolution réglementaire pour inciter à des conduites plus sobres ou par les nouvelles normes de consommation.

→ Le quatrième s'intéresse aux solutions envisagées pour faire face à ces défis.

En effet, l'éventuel constat du caractère « régressif » de la transition écologique en matière sociale, du fait d'un renchérissement des postes de consommation (énergie ; logement ; transport ; alimentation) proportionnellement plus importants dans leur budget ne peut conduire ni à « sacrifier » ces populations sur l'autel de la transition car ce serait la soutenabilité démocratique qui serait, à terme, menacée, ni à « revenir sur » ni même à ralentir une transition sans laquelle les plus modestes seraient impactés de manière disproportionnée. L'adaptation des instruments d'action publique à ces difficultés, contraintes, mais aussi pratiques déjà compatibles avec la préservation de l'environnement des plus modestes sera ici analysée. Une analyse sectorielle et territoriale est proposée sous l'angle des modalités d'action publique visant à résoudre la tension éprouvée sur le budget des ménages et leurs conditions de vie.

De manière cohérente avec les travaux sur les budgets de référence, les normes de consommation « décentes » fourniront un repère. Ce repère ne doit pas être essentialisé et normalisé car une régulation des usages (et des imaginaires) de la consommation pourrait, sur le moyen-long terme, faire diminuer certains besoins aujourd'hui considérés comme nécessaires. Ceci étant dit, les budgets de référence invitent à souligner l'importance des services publics de proximité et leur déploiement dans un aménagement du territoire. Cet aménagement doit s'inscrire dans un séquençage d'action publique qui évite de reporter sur les populations des arbitrages impossibles à réaliser en pratique. Pour prendre un exemple concret, dans l'actualité proche, l'instauration d'une Zone à Faible Emission risque de produire de l'exclusion sociale seulement dans la mesure où un ménage modeste ne se voit pas proposer d'alternative de transport public fiable, qu'il n'a pas les moyens de changer de véhicule, malgré les aides proposées. Ce type de mesure, aux effets sociaux bénéfiques du point de vue de l'exposition à la pollution, peut condamner des mobilités du quotidien difficiles à imaginer, pour différentes raisons (distance, mais aussi dégradation de la santé, absence de voies cyclables, etc.), sans recours à la voiture thermique. L'importance du logement social (dont le parc compte moins de passoires thermiques que le parc locatif privé) et de sa disponibilité a été soulignée par le rapport 2022 du CNLE sur les budgets de référence, il constitue une réponse possible à la tension – croissante – sur les budgets des ménages en même temps qu'un levier de la transition écologique.

→ Le cinquième et dernier récapitulera ces recommandations pour les replacer dans une réflexion plus générale sur les conditions de conciliation des objectifs sociaux et environnementaux.

Des recommandations seront intégrées à chaque chapitre.

⁵⁶ Pierre Blavier, chargé de recherche au CNRS, est notamment l'auteur d'un livre ayant appliqué cette méthode à des personnes ayant participé au mouvement des « Gilets jaunes », Pierre Blavier, *Gilets jaunes. La révolte des budgets contraints*, Paris, Puf, 2021.

Séance inaugurale du 21/11/2021

- Eloi Laurent (Economiste – OFCE)
- Sophie Dubuisson-Quellier (Directrice de recherche / Directrice adjointe du CSO – Sciences Po, Membre du Haut Conseil pour le Climat)

Séance du 20/01/2022

- Pierre Blavier (Sociologue et chercheur au CNRS en sociologie et science politique à Lille, au laboratoire Clersé).
- Thierry Pech (ex-Président du comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat ; actuellement Directeur général de Terra Nova)
- Clara Pisany-Ferry (ex-Conseillère auprès des co-présidents pour la Convention citoyenne pour le climat ; Chargée d'études à l'Ecole des affaires publiques / Sciences Po et Conseillère du Directeur général de Terra Nova)
- Marine Braud (ancienne conseillère en charge de la société civile et de la Convention citoyenne pour le climat des ministres de la Transition écologique Elisabeth Borne et Barbara Pompili)

Séance du 17/02/2022

- Marie-Claire Villeval (Economiste, chercheuse CNRS, GATE, Directrice du GATE-LAB – Université de Lyon)
- Muriel Pucci (Economiste, Chercheuse CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne, Ecole d'économie de la Sorbonne - Université Paris I, collaboratrice extérieure OFCE et HCFEA) pour introduire la discussion.
- Philippe Coulangeon (Sociologue, chercheur CNRS, OSC (Sciences Po Paris))

Séminaire d'information du CNLE sur l'impact social de la transition écologique du 22/02/2022

Sylvestre Huet (Journaliste spécialiste des questions scientifiques)

Séance du 10/03/2022

- Mathilde Viennot (France-Stratégie) et Johanna Barasz (France-Stratégie)
- Charlotte Halpern (Chercheuse en science politique, Centre d'études européennes et de politique comparée de Sciences Po (Sciences Po Paris))

Séance du 14/04/2022

- Philippe Quirion (Economiste, directeur de recherche au CNRS - CIRED)
- Manuel Domergue (Directeur des études – Fondation Abbé Pierre)
- Coralie Robert (Sociologue et urbaniste, chargée de recherche à l'École des Ponts ParisTech– CIRED, Chercheuse associée au Centre de Recherche sur l'Habitat LAVUE – Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (UMR 7218 CNRS))

Séance du 12/05/2022

- Nicolas Raillard (Chef de projet au Shift Project). Il a coordonné le Plan de Transformation de l'Economie Française (PTEF) du Shift.
- Vanessa Wisnia-Weill (Secrétaire générale adjointe du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) pour introduire la discussion.

Séance du 16/06/2022

- Jean-Louis Bergey (Economiste – Chef de projet Prospective Energie-Ressources Transition(s) 2050 - Direction Exécutive Prospective et Recherche de l'ADEME)
- Gaël Callonnet (Economiste – Direction économie, prospective et recherche (DEPR) de l'ADEME)
- Sarah Thiriot (Sociologue – Direction Exécutive Prospective et Recherche de l'ADEME)

Séance du 15/09/2022

- Faustine Régnier (Sociologue – chercheuse à l'INRAE /Alimentation et sciences sociales (ALISS))
- Eve Fouilleux (Directrice de Recherches au CNRS en science politique, chercheuse au LISIS et au CIRAD)
- Yves Mérillon (Délégué régional Centre Val de Loire au Restos du Cœur - Veille stratégique et prospective)
- Dominique Paturel (Chercheuse en sciences sociales à l'INRAE de Montpellier dans l'UMR 951 Innovation, Membre du Conseil Scientifique de la Chaire Unesco ADM, Co-fondatrice Collectif Démocratie Alimentaire)

Séance du 20/10/2022

- Aurélien Bigo (Chercheur sur la transition énergétique des transports - Chaire Énergie et Prospérité - Institut Louis Bachelier)
- Pierre Blavier (Sociologue, chercheur au CNRS, Clersé, Université de Lille)
- Anaïs Rocci (Sociologue, Direction Exécutive Prospective et Recherche - ADEME)
- Pierre Taillant (Economiste, Direction Transports et mobilité - ADEME, membre de l'Observatoire nationale de la précarité énergétique (ONPE))
- Etienne Chauffour (En charge des mobilités, de l'éducation-petite enfance-jeunesse, des solidarités, de l'outre-mer et directeur Île-de-France à France Urbaine - Maire honoraire de Juvisy - Ancien vice-président du département de l'Essonne et du STIF(IdFM) – Ancien 1^{er} vice-président de l'agglomération des Portes de l'Essonne)
- Matthieu Vieira (Conseiller métropolitain et élu de Sytral Mobilités, Métropole de Lyon)

Séance du 24/11/2022

- Julien Fosse (France stratégie)
- Laurent Monnet (Maire adjoint à Saint-Denis à la transformation écologique, à la nature en ville, à la démocratie alimentaire et à la commande publique)
- Brigitte Pietrala (Directrice de projet, politique de développement durable, CNAF) et Richard Carrat Directeur de la CAF (Ariège)
- Hélène-Sophie Mesnage (Déléguée générale adjointe, UNCCAS) – en rebond de la séance